

L'an deux mille vingt et un le premier décembre le Comité Syndical, légalement convoqué le 18 novembre 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PLOQUIN Denis.

Présents : Mmes BERATTO Eve, HAMGA Sonia, LUCAS Jocelyne, VACHON Séverine, VANDENHENDE Rachelle, Mrs BAUDOUIN Daniel, BIBONNE Michel (suppléant), BRUANT Marc, GAUTIER Jean-Luc (suppléant) MARCHESSEAU Roger, PARTHENAY Joël, PLOQUIN Denis, RIVIERE Jacky (suppléant), ROUSSEAU Gérard (suppléant)

Pouvoirs : Mme OUVRART donne pouvoir à Mr RIVIERE Jacky

Absents excusés : Mme MICHAUD Dany, Mrs BIRAUD Florian et BONNIN Christophe

## **FONDATION HELOISE DUPOND**

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Monsieur le Président soumet aux membres du SIVOM le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL**

Pour faire suite à l'avis favorable du Comité Technique du 15 novembre 2021, le Président propose les modifications de temps de travail suivantes :

- Adjoint technique 17,50/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>,
- Agent social de 17,50/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

### **3. OUVERTURES DE POSTES**

Dans le cadre des avancements de grades et en application des LDG (Lignes Directrices de Gestion) arrêtés au sein de l'EHPAD, Monsieur le Président propose les ouvertures de postes suivantes :

- 1 poste d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe : 35/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe : 35/35<sup>ème</sup>,
- 2 postes d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe : 28/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident ces propositions et autorisent Monsieur le Président à procéder aux nominations et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Président informe qu'un agent ayant le diplôme d'aide-soignante vient de réussir le concours d'auxiliaire de soins. Dans le respect des besoins de l'EHPAD, il propose l'ouverture d'un poste d'auxiliaire de soins principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

### **4. FERMETURES DE POSTES**

Pour faire suite à l'avis favorable du Comité Technique du 15 novembre 2021, Monsieur le Président propose les fermetures des postes suivants :

- 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe : 35/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'agent social : 35/35<sup>ème</sup>,
- 2 postes d'agent social : 28/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

### **5. AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2022**

Afin de tenir compte des échéances relatives au vote des budgets telles que prévues par la réglementation EPRD relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, Monsieur le Président informe que l'EHPAD sera conduit à fonctionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur les bases de 100% des crédits de fonctionnement ouverts en 2021.

Pour ce qui concerne l'investissement, il sollicite l'autorisation des membres du SIVOM pour être autorisé à engager, liquider et mandater au titre du budget 2022 les dépenses dans la limite de 25 % des crédits (non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette) inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition.

## **6. VIREMENT DE CREDITS**

Afin de tenir compte de l'exécution budgétaire en cours, Monsieur le Président propose le virement de crédits suivant :

### **INVESTISSEMENT :**

Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus :	+ 3 000,00 €
Compte 2154 – Matériel et outillage :	- 3 000,00 €

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **• INFORMATIONS EPRD**

Monsieur PAITRE informe que l'EPRD 2021 de l'EHPAD a été validé par les autorités de tutelles (ARS et CD 79). Ce budget a été présenté en déséquilibre, dans l'attente du financement par l'Etat des mesures SEGUR.

Il précise qu'à ce jour, l'EHPAD n'a été destinataire d'aucune notification.

### **• CST COMMUN**

Monsieur PAITRE informe que lors du prochain renouvellement des instances Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHST). Ces derniers seront amenés à fusionner pour créer une instance unique, le Comité Social Territorial (CST). Il informe la possibilité de créer un CST commun.

Les membres du SIVOM, valident, à l'unanimité, le maintien du CT autonome de l'EHPAD (pas de CST commun).

### **• ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Président rappelle que l'EHPAD adhère au contrat groupe assurance des risques statutaires proposé par le CDG 79.

Il informe qu'au regard de l'évolution de contrat, CNP assurance a fait valoir une résiliation conservatoire et annoncé de fortes majorations pour les adhérents.

Après négociation, le CDG 79 a obtenu le maintien de la couverture des risques statutaires, cela se traduit pour les établissements de plus de 30 agents CNRACL par l'application d'une franchise variable en fonction d'un ratio P/C (Prestations / Cotisations).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'EHPAD se verra appliquer une franchise de 10 % sur les indemnités journalières pour l'ensemble des risques sans hausse de prime.

Monsieur le Président sollicite le conseil pour signer la nouvelle proposition.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition.

### **• INVESTISSEMENT**

Monsieur PAITRE informe des investissements qui ont dû être réalisés au sein de l'EHPAD :

- Appel Malade : 30 401,06 € TTC
- Logiciel soins et licences : 12 972,00 € TTC

### **• DECRET ECO ENERGIE TERTIARE**

Monsieur PAITRE informe du décret éco énergie tertiaire qui impose aux Etablissements, l'EHPAD en faisant partie, une diminution des consommations d'énergie, en 2030 : - 40 %, en 2040 : - 50 %, en 2050 : - 60 % par rapport à une année de référence qui ne peut pas être antérieure à 2010.

Il précise qu'il a pris différents contacts auprès du SIEDS et du CRER avec pour objectif la réalisation d'un audit énergétique.

## SIVOM

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Monsieur le Président soumet aux membres du SIVOM le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2022 qui se présente comme suit :

#### Section de Fonctionnement

- Dépenses : 131 346,00 €
- Recettes : 131 346,00 €

#### Section d'Investissement

- Dépenses : 47 895,00 €
- Recettes : 47 895,00 €

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident le budget tel que présenté.

Il est précisé que les budgets 2020, 2021 et 2022 ont donné lieu à un lissage de la participation des communes afin que ces dernières soient stables au regard des besoins de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement.

Au niveau du budget prévisionnel 2022, la participation des communes est fixée à 129 726,00 €. Elle donnera lieu à révision lors du compte administratif et de l'affectation des résultats afin qu'elle soit équivalente à celle qui a été appelée en 2021 soit 126 812,00 €.

### **3. PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2022**

En application du budget prévisionnel 2022, Monsieur le Président propose le montant des contributions 2022 pour chaque commune comme suit :

<b>COLLECTIVITÉS</b>	<b>MONTANT DE LA PARTICIPATION</b>
BEAUVOIR-SUR-NIORT	42 876,00 €
GRANZAY GRIPT	21 847,00 €
LA FOYE-MONJAULT	20 398,00 €
PLAINE-D'ARGENSON	23 623,00 €
MARIGNY	20 982,00 €

Il est rappelé que les contributions tiennent compte de la population DGF des communes qui se présentent comme suit :

<b>COLLECTIVITÉS</b>	<b>POPULATION DGF 2021</b>
BEAUVOIR-SUR-NIORT	1835
GRANZAY-GRIPT	935
LA-FOYE-MONJAULT	873
PLAINE-D'ARGENSON	1011
MARIGNY	898
<b>TOTAL</b>	<b>5552</b>

Ces recettes seront imputées au compte 74748 Participations de communes pour un montant total de 129 726,00 €.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition.

Ces participations seront révisées lors du compte administratif et de l'affectation des résultats sur la base de 126 812,00 €.

#### **4. ESPACE DE VIE SOCIAL**

A la demande du Président, Madame VACHON Séverine fait part de la réflexion engagée au sein de la commune de Beauvoir-sur-Niort concernant la vie sociale et culturelle.

Elle précise qu'une visite et qu'un échange auprès de Centre Socio-Culturel (CSC) de Mauzé-sur-le-Mignon a eu lieu et qu'il s'agit d'une grosse structure qui ne semble pas adaptée à l'échelle de communes plus petites. La réflexion s'est donc poursuivie sur une démarche type « Espace de Vie Social » qui pourrait concerner, non seulement la commune de Beauvoir-sur-Niort, mais également tout le territoire du SIVOM.

Une étude de préfiguration et un état des lieux des besoins du territoire peut être réalisé afin d'évaluer l'opportunité d'un tel projet.

Afin de s'imprégner au mieux de ce qu'est un « Espace de Vie Social » et des services associés, la visite d'un « Espace de Vie Social » sur la commune de Lusignan est proposé aux membres du bureau qui pourraient se faire accompagner, s'ils le souhaitent, par un élu de leur commune.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- **DECRET ECO ENERGIE TERTIARE**

Monsieur PAITRE informe du décret éco énergie tertiaire qui impose aux Etablissements, l'EHPAD en faisant partie, une diminution des consommations d'énergie, en 2030 : - 40 %, en 2040 : - 50 %, en 2050 : - 60 % par rapport à une année de référence qui ne peut pas être antérieure à 2010.

Il précise qu'il a pris différents contacts auprès du SIEDS et du CRER avec pour objectif la réalisation d'un audit énergétique.

- **PARTICIPATION AUPRES DU SYNDICAT**

Monsieur PLOQUIN, fait part d'un premier échange téléphonique avec Madame le Maire de la Foye-Monjault, qui s'interroge sur le montant de la participation de sa commune auprès du SIVOM.

Il précise que Madame le Maire souhaite le rencontrer, en présence du comptable publique,

Monsieur PLOQUIN exprime son regret concernant une telle démarche. Une rencontre entre élus, lui apparaissant, dans un premier temps, plus adaptée.

Il rappelle cependant que le SIVOM n'est pas un syndicat à la carte et que les communes sont tenues aux engagements qu'elles ont pris.

Monsieur PLOQUIN informe notamment des emprunts en cours dont le tableau sera annexé au compte-rendu.